



**BINUH**

# RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

**JANVIER - MARS 2026**

Photo: ©HCDH

<b>Points saillants et recommandations .....</b>	<b>3</b>
<b>1 Violence et violations des droits de l'homme.....</b>	<b>5</b>
1.1. <i>Dynamiques des violences liées aux gangs et leur impact sur les droits de l'homme .....</i>	<i>6</i>
1.2. <i>Dynamiques des violences liées aux groupes d'autodéfense et aux membres non-organisés de la population dans le cadre du mouvement « Bwa Kalé».....</i>	<i>12</i>
1.3. <i>Dynamiques des violences liées aux opérations des forces de sécurité et usage excessif de la force.....</i>	<i>12</i>
1.4. <i>Enlèvements.....</i>	<i>14</i>
1.5. <i>Violences sexuelles.....</i>	<i>15</i>
1.6. <i>Impact de la violence et exploitation des enfants par les gangs.....</i>	<i>16</i>
1.7. <i>Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels.....</i>	<i>16</i>
<b>2 Système judiciaire.....</b>	<b>18</b>
2.1. <i>Fonctionnement du pouvoir judiciaire.....</i>	<i>18</i>
2.2. <i>Procédures judiciaires sur les massacres et autres violations graves des droits de l'homme.....</i>	<i>19</i>
2.3. <i>Procédures judiciaires engagées pour soutien aux gangs et trafic d'armes.....</i>	<i>20</i>
2.4. <i>Lutte contre la corruption.....</i>	<i>21</i>
2.5. <i>Lutte contre les violences sexuelles.....</i>	<i>21</i>
2.6. <i>Conditions de détention dans les prisons haïtiennes.....</i>	<i>21</i>
2.7. <i>Sanctions internationales et procédures légales à l'étranger.....</i>	<i>22</i>
2.8. <i>Enquêtes sur des violations des droits de l'homme commises par des policiers.....</i>	<i>22</i>
<b>3. Soutien aux institutions nationales et à la société civile .....</b>	<b>23</b>
3.1. <i>Soutien aux autorités publiques .....</i>	<i>23</i>
3.2. <i>Soutien à la Force de répression des gangs.....</i>	<i>23</i>
3.3. <i>Soutien aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection.....</i>	<i>24</i>





## Points saillants

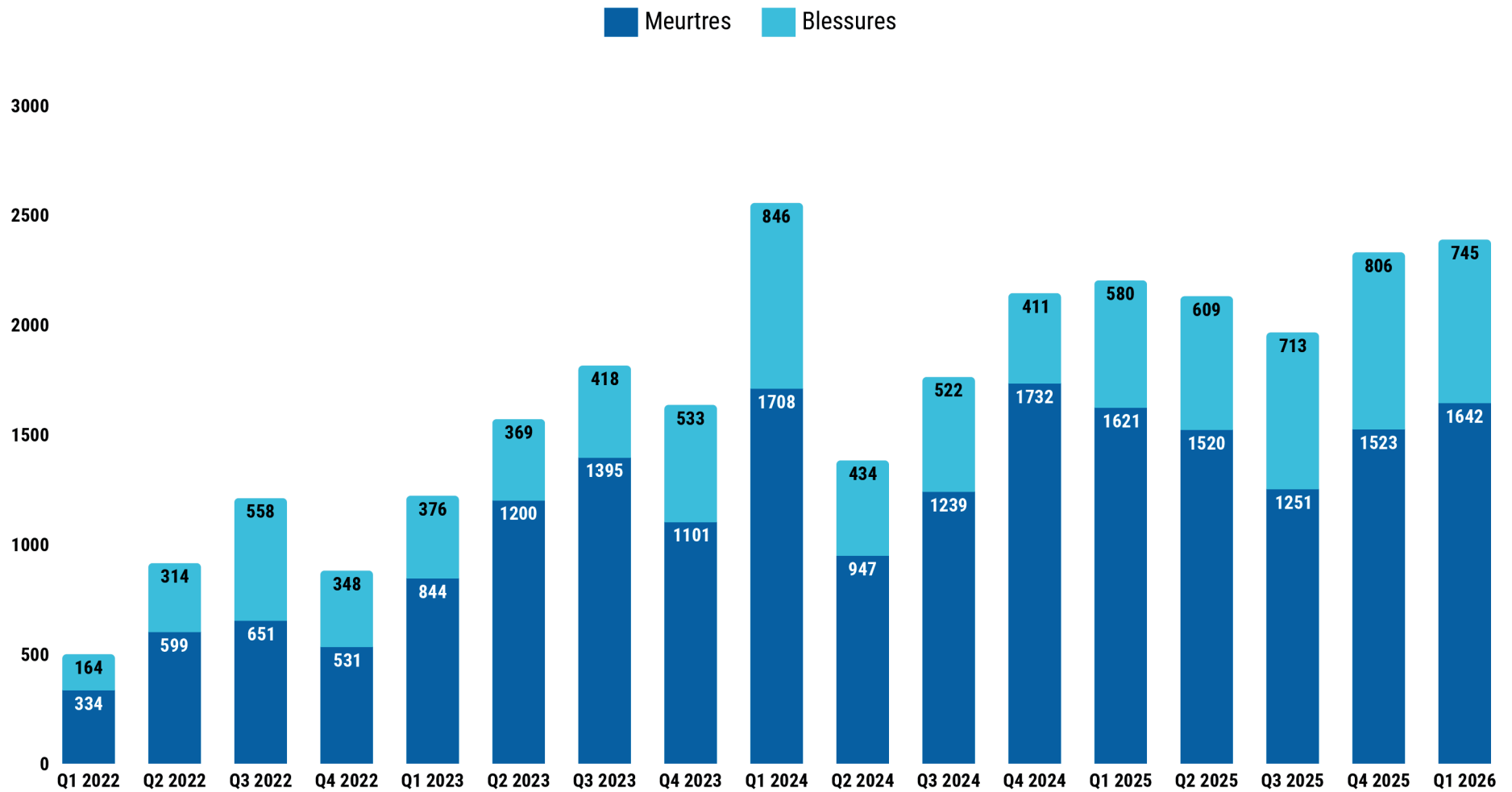


- 1 642 personnes ont été tuées et 745 blessées : 27% par des gangs, 4% par des groupes d'autodéfense et des membres de la population et 69% lors d'opérations des forces de sécurité contre les gangs.
- Réduction des activités criminelles des gangs dans les quartiers de Bas Delmas (Delmas) et de Carrefour Feuilles, Bel Air, Pacot, Solino et Turgeau (Port-au-Prince).
- Attaques coordonnées des gangs dans le bas Artibonite; aucune nouvelle avancée territoriale dans le département du Centre, les gangs y demeurant toutefois présents, notamment à Mirebalais et Saut d'Eau.
- Au moins, 292 victimes de violences sexuelles liées aux gangs et autres acteurs armés ont été enregistrées.
- Au moins 69 membres de la population ont été tués ou blessés par des drones explosifs dont cinq enfants.
- 40 exécutions, et tentatives d'exécution, extrajudiciaires auraient été commises par des policiers.
- 1 policier a été tué et 9 autres blessés.
- Des progrès ont été réalisés dans l'opérationnalisation des deux pôles judiciaires spécialisés.
- Des avancés ont également été enregistrés dans l'instruction du massacre de Wharf Jérémie (2024), ainsi que dans des procédures visant plusieurs anciens responsables publics accusés de soutien aux gangs, trafic d'armes, et corruption.

## Recommandations



- **Au gouvernement haïtien** : accélérer la pleine opérationnalisation des pôles judiciaires pour lutter contre les crimes de masse, les violences sexuelles, et les crimes financiers, y compris à travers l'installation des substituts du commissaire du gouvernement et des juges qui y sont affectés.
- **Au gouvernement haïtien** : veiller à ce que les opérations des forces de sécurité contre les gangs soient menées dans le plein respect du droit international des droits de l'homme.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, accélérer la mise en œuvre effective du processus de vetting au sein de la police et traduire en justice les policiers accusés d'être impliqués dans des violations graves des droits de l'homme.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, renforcer et accélérer la mise en place d'un programme de prévention, de désengagement et de réhabilitation des mineurs impliqués dans les gangs.
- **À la communauté internationale** : maintenir Haïti sur l'agenda international et apporter un soutien financier et humain adéquat afin de garantir le déploiement complet de la Force de répression des gangs (FRG) tel qu'autorisé par la Résolution 2793 du Conseil de sécurité le 30 septembre 2025, conformément aux normes et standards en matière de droits humains.
- **À la communauté internationale** : continuer à mettre à jour de la liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions du Conseil de sécurité pour avoir participé, directement ou indirectement, ou soutenu des activités criminelles portant atteinte aux droits humains.
- **Aux États de la région** : renforcer et augmenter le nombre des inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément aux résolutions 2653 (2022), 2699 (2023), 2752 (2024) et 2794 (2025) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui imposent un embargo sur les armes.





## I. VIOLENCE ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Selon le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2026, au moins 1 642 personnes ont été tuées et 745 blessées dans le cadre de la violence des gangs, des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, ainsi que lors des opérations des forces de sécurité contre les gangs, soutenues dans certaines circonstances par la Force de répression des gangs (FRG) et une compagnie militaire privée<sup>1</sup>. Les hommes représentent 85 pour cent des victimes, les femmes 12 pour cent et les enfants deux pour cent<sup>2</sup>. Les personnes tuées et blessées continuent d'être attribuables aux dynamiques suivantes :

### Distribution des incidents par acteur et/ou contexte



Lors d'attaques perpétrées par les gangs	27%
Lors d'opérations de sécurité contre les gangs menées par la Police nationale d'Haïti (PNH), soutenus parfois de la Force de répression des gangs (FRG) et une compagnie privée de sécurité ; lors d'exécutions sommaires impliquant des éléments de la police	69%
Lors de violences des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, dans le cadre du mouvement de « justice populaire » appelé « Bwa Kalé »	4%

La grande majorité de ces incidents a été documentée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) (85 pour cent), suivie du département de l'Artibonite (12 pour cent) et du département du Centre (deux pour cent).

Les violences sexuelles perpétrées par des gangs armés se sont poursuivies avec au moins 292 victimes de viol (234 femmes, 57 filles âgées entre 12 et 17 ans, et un homme). La majorité de cas, 83 pour cent, ont été des viols collectifs. Sept victimes ont été signalées dans le département de l'Artibonite, une autre dans le département du Centre, tandis que le reste a été documenté dans le département de l'Ouest.

[1] Au cours du dernier trimestre 2025 (octobre-décembre), au moins 1 523 personnes ont été tuées (1,331 hommes, 142 femmes, 36 garçons et 14 filles) et 806 blessées (651 hommes, 132 femmes, 15 garçons et huit filles).

[2] 1 642 personnes tuées (1 440 hommes, 172 femmes, 15 garçons et 15 filles) et 745 blessées (540 hommes, 174 femmes, 16 garçons et 15 filles)

### Distribution géographique des meurtres et des blessures




# I. Violence et violations des droits de l'homme

Parallèlement, au cours de cette même période, au moins 57 personnes<sup>3</sup> ont été enlevées contre rançon par les gangs, dont 89 pour cent dans le département de l'Ouest et 11 pour cent dans le département de l'Artibonite<sup>4</sup>.

Par ailleurs, les gangs ont continué de se livrer à la traite et à l'exploitation d'enfants, les forçant à participer à des activités criminelles.

## 1.1 DYNAMIQUES DES VIOLENCES LIÉES AUX GANGS ET LEUR IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

Au regard des tendances observées depuis le début de 2025, les gangs opérant dans la capitale sont demeurés principalement confinés aux zones sous leur contrôle, sans pouvoir étendre leur influence à d'autres quartiers, en raison notamment des opérations menées par les forces de sécurité.

Principales attaques des gangs au cours du dernier trimestre de 2025 		
Localisation	Nombre de victimes parmi la population	Durée des attaques
Duvivier, Terre Noire et Village de la Renaissance (Cité Soleil), et Bon Repos, Fourgy, Lilavois 10, Moleya et Sibert (Croix-des-Bouquets)	72 personnes tuées et 57 blessées	6-10 mars
16 localités des communes de Dessalines, Montrouis et Petite-Rivière de l'Artibonite	95 personnes tuées et 38 autres blessées	29 – 31 mars

[3] 37 hommes, 14 femmes, trois garçons et trois filles.

[4] Au cours du dernier trimestre 2025, au moins 156 personnes ont été enlevées contre rançon par les gangs, dont 61 pour cent dans le département de l'Artibonite, 36 pour cent dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et trois pour cent dans le département du Centre.

## Département de l'Ouest : zone métropolitaine de Port-au-Prince

Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, les gangs n'ont pas été en mesure d'étendre leur influence au-delà des quartiers déjà sous leur contrôle, où ils ont continué de commettre de graves abus contre les populations locales. Des affrontements entre gangs ont aussi eu lieu à Cité Soleil et à Croix-des-Bouquets, en raison de différends liés au contrôle territorial.

En revanche, les gangs se sont aussi retirés de quartiers tels que Carrefour Feuilles, Bel Air, Pacot, Solino et Turgeau. Dans ces zones, le nombre de personnes tuées ou blessées par les gangs a fortement diminué.

### Communes de Carrefour et de Gressier

Dans les communes de Carrefour et de Gressier, au moins 42 personnes ont été tuées et 66 autres blessées<sup>5</sup> par des membres du gang de *Ti Bois* et de la cellule locale du gang de *Grand Ravine* connue sous le nom de « 103 Zombies ».

Cette violence a particulièrement ciblé des résidents qui ont refusé de payer des « taxes » pour circuler d'un quartier à l'autre ou pour installer leur petit étal sur des marchés locaux, qui ont tenté de se réfugier dans d'autres zones de la capitale, ou encore qui ont eu des différends personnels avec des membres de gangs. Pour la plupart, ces victimes ont été attaquées dans la rue ou à l'intérieur de leur domicile, leurs corps étant ensuite brûlés.

D'autres résidents ont été tués par des balles perdues tirées lors de fêtes organisées par les gangs dans des espaces en plein air, ou alors qu'ils participaient activement à des opérations des forces de sécurité contre les gangs. Par ailleurs, certains membres de gang ont également été tués ou blessés par d'autres membres de gangs après avoir été accusés d'avoir commis des vols dans des habitations.

[5] 42 personnes tuées (36 hommes et six femmes) et 66 blessées (25 hommes, 33 femmes, trois garçons et trois filles), dont 84 % étaient des membres de la population et 16 % des membres de gangs.

### **Communes de Cité Soleil et de Croix-des-Bouquets**

Au cours du trimestre, au moins 116 personnes ont été tuées et 85 autres blessées<sup>6</sup> par les violences des gangs à Cité Soleil et Croix-des-Bouquets.

Un peu plus de 64 pour cent des victimes (72 personnes tuées et 57 blessées), ont été documentées lors d'affrontements, survenus entre les 6 et 10 mars, entre les gangs *Chen Mechan* et *Kraze Baryè* d'un côté, aux gangs *400 Mawozo*, *Canaan*, *Pierre VI* et *Tokyo* de l'autre. Ces violences ont particulièrement affecté les localités de Duvièr, Terre Noire et Village de la Renaissance (Cité Soleil), ainsi que Bon Repos, Fourgy, Lilavois 10, Moleya et Sibert (Croix-des-Bouquets).

Ces affrontements, qui auraient été déclenchés par un conflit lié au contrôle du Village de la Renaissance, opposant les chefs du gang de *Canaan* à celui de *Pierre VI*, ont également entraîné la suspension de toutes les activités commerciales et des services dans ces zones, ainsi que le déplacement forcé d'au moins 3 000 résidents<sup>7</sup>.

Parallèlement à ces confrontations, les gangs ont régulièrement tiré de manière indiscriminée dans les quartiers pour empêcher l'accès des patrouilles de la police. Au moins 13 résidents ont été tués ou blessés dans ces circonstances<sup>8</sup>. Parmi les victimes, figurait un garçon de 17 ans qui a été blessé, alors qu'il se trouvait dans sa salle de classe à Lilavois.

Enfin dans les zones sous leur contrôle, les membres de gangs ont continué d'utiliser la violence pour « punir » des individus ne respectant pas leurs règles, ainsi que pour « sanctionner » des infractions telles que le vol, ou encore pour contraindre des individus à rejoindre leurs rangs. Au moins 33 personnes ont été

[6] 116 personnes tuées (95 hommes, 12 femmes, quatre garçons et cinq filles) et 85 blessées (64 hommes, 11 femmes, cinq garçons et cinq filles), dont 51 % étaient des membres de la population et 49 % des membres de gangs.

[7] Organisation internationale pour les migrations (OIM) (9 mars 2026). « Haiti – Emergency Tracking Tool 85 – Displacement following armed violence in Croix-des-Bouquets and Cité Soleil (8–9 March 2026) », disponible, seulement en anglais, sur <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-85-displacement-following-armed-violence-croix-des-bouquets>.

tuées et 26 autres blessées<sup>9</sup>, dans ce contexte.

À titre d'exemple, le 7 janvier, des membres du gang de *Terre Noire* ont tenté de creuser des fossés à Carrefour Vincent afin d'entraver la progression des véhicules blindés de la police. Plusieurs habitants de la zone se sont opposés publiquement à cet acte. En représailles, le même jour, deux d'entre eux ont été abattus par des membres du gang.

### **Commune de Delmas**

La situation dans la commune de Delmas est restée relativement calme, avec 23 victimes<sup>10</sup> documentées dans les quartiers de Bas Delmas, Delmas 31 et Delmas 45, Tokyo et Wharf Jérémie.

Depuis la fin du mois de janvier 2026, la plupart des membres des gangs de *Delmas 6* et de *Tokyo* ont quitté les quartiers situés dans la zone de Bas Delmas pour se réfugier à Fontamara (Carrefour) et à Village de la Renaissance (Cité Soleil), à la suite des opérations menées par les forces de sécurité. Seuls des éléments résiduels sont restés sur place afin de maintenir un climat d'instabilité et mener des attaques ciblées et rapides.

Dans ce contexte, au moins neuf personnes (quatre résidents et cinq membres de gangs) ont été tuées après avoir été accusées d'avoir transmis des informations à la police. Une famille, y compris un enfant de neuf ans, a aussi été poignardée par des individus affiliés au gang de *Delmas 6*, après avoir été accusée d'utiliser la sorcellerie pour affaiblir ce même gang. Les corps des victimes ont ensuite été brûlés avec de l'essence.

[8] Onze personnes tuées (quatre hommes, cinq femmes et deux filles) et deux blessées (une femme et un garçon).

[9] 33 personnes tuées (29 hommes, deux femmes et deux garçons) et 26 autres blessées (19 hommes, six femmes et un garçon), dont 88 % étaient des membres de la population et 12 % des membres de gangs.

[10] 20 personnes tuées (18 hommes, une femme et un garçon) et trois blessées (trois hommes), dont 61 % étaient des membres de la population et 39 % des membres de gangs.

## I. Violence et violations des droits de l'homme

Une confrontation entre le gang de *Wharf Jérémie* et celui de *Village de Dieu* a aussi été documentée dans la zone de Carrefour Aviation (Delmas). Quatre membres du gang de *Village de Dieu* ont été tués alors qu'ils transportaient des armes vers la commune de Cabaret.

### Commune de Port-au-Prince

Dans la commune de Port-au-Prince, les opérations des forces de sécurité menées depuis janvier 2025 (dans des quartiers tels que Carrefour Feuilles, Bel Air, Pacot, Solino et Turgeau) ont fortement affaibli les capacités opérationnelles des gangs s'y trouvant. Il n'en demeure pas moins que leurs membres sont parvenus à continuer de commettre des abus. Ainsi, au moins 69 personnes ont été tués ou blessés<sup>11</sup> au cours du trimestre.

#### UN GARÇON DE 13 ANS TUÉ PAR DES MEMBRES D'UN GANG



« *Ti Lari* », un enfant de 13 ans résidant à Martissant, était utilisé comme « toutè » par le gang de *Village de Dieu*, qui contrôle ce quartier. Le 26 mars, profitant d'un moment de temps libre, il jouait dans la rue en faisant voler un cerf-volant. Un membre du gang s'est approché de lui et l'a abattu en pleine rue pour avoir enfreint l'interdiction imposée par le groupe de faire voler des cerfs-volants dans la zone. Selon des sources locales, cette interdiction viserait à maintenir le ciel dégagé afin de faciliter l'identification de drones explosifs utilisés lors d'opérations de sécurité contre le gang dans le quartier.

Source : SDH

[11] 36 personnes tuées (27 hommes, huit femmes et un garçon) et 33 autres blessées (20 hommes, 11 femmes et deux garçons), dont 90 % étaient des membres de la population et 10 % des membres de gangs.

[12] 18 hommes et une femme.

Plusieurs types d'abus ont été documentés dans ces zones. Tout d'abord, les membres de gangs ont ciblé des résidents mais aussi d'autres membres de gangs – perçus comme s'opposant à leur gouvernance criminelle, ou pour les sanctionner de ne pas respecter leurs règles ou d'être des pratiquants du vaudou, en particulier dans le quartier de Wharf Jérémie.

D'autres résidents<sup>12</sup> ont été abattus en raison d'accusations de collaboration avec la police. Cela s'est produit à Bel Air, dans le centre-ville et à Martissant. Dans certains cas, les victimes ont été interceptées de manière aléatoire alors qu'elles circulaient dans la rue, ont été interrogées et leurs téléphones fouillés, avant d'être tuées.

Un troisième type d'abus a impliqué des membres de gangs, qui ont procédé à des tirs indiscriminés, visant aussi bien des véhicules de police en patrouille que des résidents, notamment lors de tests d'armes à feu dans des zones habitées. Ces incidents ont fait au moins 14 victimes<sup>13</sup>.

### Communes de Pétion Ville et de Tabarre

Les violences des gangs à Pétion Ville et à Tabarre sont restées limitées, ce qui pourrait s'expliquer par l'affaiblissement de leurs capacités opérationnelles mais aussi par le déplacement de plusieurs membres dans d'autres zones sous le contrôle de leurs alliés, afin d'éviter les opérations des forces de sécurité.

Au cours du trimestre, un seul incident a été documenté à Pétion Ville, le 8 janvier, au cours duquel deux hommes, membres du groupe d'autodéfense de de Gros Jean, une zone de la localité de Pernier, ont été blessés par balles. Les victimes ont été prises pour cible par des membres du gang de *Kraze Baryè*.

[13] Trois femmes tuées et 11 personnes blessées (six hommes, quatre femmes et un garçon).



## I. Violence et violations des droits de l'homme

À Tabarre, un seul incident a été documenté, le 27 mars, lorsque des membres du gang *Chen Mechan* ont ouvert le feu contre les murs d'enceinte de l'aéroport. Des membres des Forces armées d'Haïti (FAd'H) ont riposté. Aucune victime n'a été signalée.

### Commune de Kenscoff

À Kenscoff, le gang de *Village de Dieu* a poursuivi ses abus contre la population, en s'appuyant sur des cellules implantées depuis février 2025, à travers cette commune rurale.

Selon des sources locales, ces exactions auraient été menées en représailles aux opérations de sécurité conduites dans la commune et/ou pour forcer les forces de sécurité à se disperser alors qu'elles opèrent dans d'autres zones de la capitale.

Ainsi, entre janvier et mars 2026, au moins 29 résidents ont été tués et un autre blessé lors d'attaques dans les localités de Fort Jacques, Kajak, Nan Panyòl, Obléon, Platon Café, Robin et Viard.

Les membres du gang ont également tué des résidents travaillant dans leurs champs ou ont attaqué des habitations isolées.

### **Attaques multiples par le gang de Village de Dieu**



*Dans la nuit du 18 au 19 janvier, le gang de Village de Dieu a attaqué les localités de Kajak, Obléon et Viard, situées à proximité de l'axe routier de Kenscoff reliant la capitale au département du Sud-Est. Arrivés entre 1 h et 2 h du matin, ils ont ouvert le feu de manière indiscriminée sur les résidences alors que les habitants dormaient à l'intérieur, tuant 16 personnes dans leur lit. Avant de quitter les lieux, les assaillants ont aussi incendié 34 maisons.*

Source : SDH

[14] 132 personnes tuées (91 hommes, 36 femmes, un garçon et quatre filles) et 72 autres blessées (50 hommes, 20 femmes, un garçon et une fille), dont 95 % étaient des membres de



### **D'autres communes dans le département de l'Ouest : Arcahaie, Cabaret et Léogâne**

Aucun abus lié aux gangs n'a été documenté à Léogâne, située au sud de la capitale, ni à Cabaret et Arcahaie, situées à l'entrée nord. La situation est toutefois demeurée volatile, ces zones ayant, au cours des mois précédents, fait l'objet d'attaques sporadiques de gangs visant à étendre leur contrôle territorial sur des centres urbains stratégiques et des axes routiers situés en périphérie de la capitale.

### **Département de l'Artibonite**

Dans le département de l'Artibonite, au moins 132 personnes ont été tuées et 72 blessées<sup>14</sup> à la suite des violences des gangs.

### **Attaques multiples par le gang Gran Grif**



*L'incident le plus grave s'est produit entre le 29 et le 31 mars, dans les communes de Dessalines, Montrouis et Petite-Rivière de l'Artibonite. Au cours de ces trois jours, les membres du gang Gran Grif, comprenant plus d'une centaine d'hommes armés de fusils et équipés de radios portables, ont attaqué de manière coordonnée 16 localités, dans lesquelles se trouvent plusieurs groupes d'auto-défense. Au total, 95 résidents ont été tués et 38 autres ont été blessés. Les attaques ont eu lieu entre 02h00 et 08h00, alors que les victimes se trouvaient chez elles. Certaines ont été sorties de leur lit puis abattues devant leur habitation. D'autres ont été tuées ou blessées dans les rues en tentant de fuir. Sept des victimes, appartenant aux groupes d'autodéfense, ont été tuées lors d'échanges de tirs avec des membres de gangs alors qu'elles tentaient de repousser les attaques.*







*Le gang a également incendié au moins 115 habitations et plus de 9,000 personnes ont été contraintes de se déplacer auprès de familles d'accueil ou dans des sites de fortune.*

Source : SDH

la population et 5 % des membres de gangs.

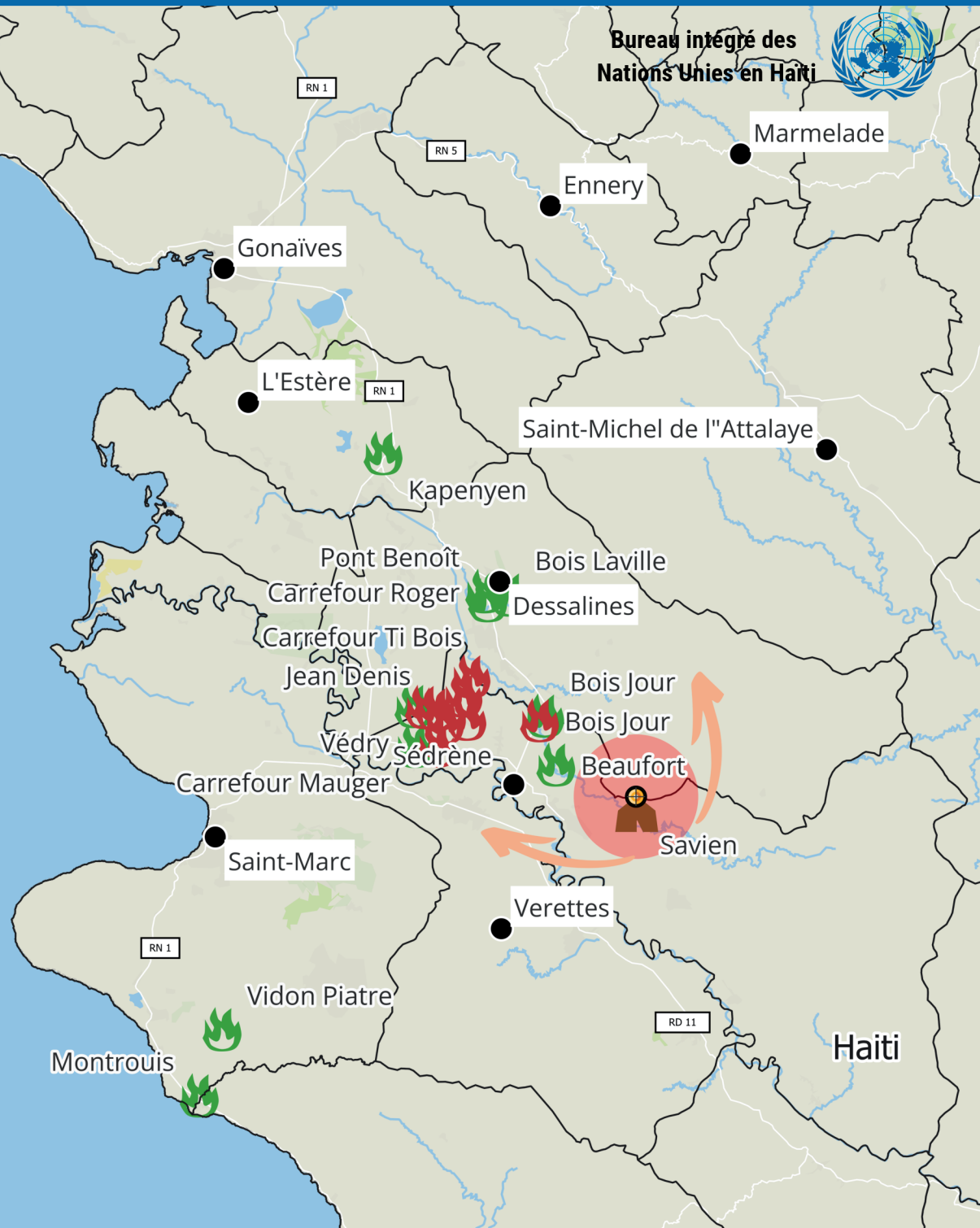
# ATTAQUES DES GANGS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE, FIN MARS

## Légende

-  Localités attaquées entre le 30 mars et le 13 avril
-  Localités attaquées le 29 mars
-  Frappes de drones (PMC)
-  Communes
-  Base de gang
-  frontières des communes



Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent aucune approbation ni reconnaissance officielle de la part des Nations Unies.





Membres du gang Gran Grif à Marchand Dessalines, 31 mars 2026.  
Source : réseaux sociaux

Ces attaques sont survenues alors que les activités criminelles du gang de *Gran Grif* avaient fortement diminué au début du mois de janvier 2026. Des sources locales attribuent cette baisse à un avis de recherche émis par les autorités contre un individu soupçonné de faciliter l'approvisionnement du gang en armes et en munitions. À la fin du mois de mars, le suspect était toujours en fuite.

Toutefois, selon ces mêmes sources, le gang a commencé à reconstituer sa capacité opérationnelle après avoir reçu des fusils et plusieurs caisses de munitions vers la fin du mois février 2026.

[15] 28 personnes tuées (21 hommes, deux femmes, un garçon et quatre filles) et 12 autres blessées (neuf hommes, deux femmes et une fille), dont 80 % étaient des membres de la population et 20 % des membres de gangs.

La livraison aurait été facilitée par le gang de *Canaan*, basé dans la périphérie nord de la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Au cours du trimestre, d'autres incidents ont été documentés dans différentes communes de l'Artibonite, impliquant notamment les gangs de *Canaan*, *Cinq Étoiles*, *Kokorat Sans Ras* et *Raboteau*. Au moins 40 personnes ont été tuées ou blessées<sup>15</sup> pour avoir défié les règles imposées par ces groupes, à la suite de différends personnels avec certains de leurs membres, ou encore après avoir été accusées d'entretenir des liens avec des groupes d'autodéfense.

### Département du Centre : commune de Mirebalais

Entre janvier et mars, les abus commis par des gangs dans le département du Centre sont demeurés relativement limités. Trois incidents, impliquant le gang de *Canaan*, ont été documentés dans la commune de Mirebalais, faisant un mort et cinq personnes blessés<sup>16</sup>.

À titre d'exemple, l'une des victimes a été tuée le 2 janvier, à l'intérieur de sa résidence dans la localité de Savane Lakoup pour avoir refusé de payer une « taxe » imposée par le gang sur son petit commerce de charbon de bois.

Depuis leur prise de contrôle de plusieurs communes du Plateau Central, notamment Mirebalais et de Saut-d'Eau, en mars 2025, les gangs des *400 Mawozo* et de *Canaan* ont érigé des barricades et des hauts murs autour des centres villes, poussant la grande majorité des populations qui y résidaient à fuir dans les communes environnantes ou en direction de St Marc et des Gonaïves (Artibonite). Par ailleurs, les membres de ces gangs effectuent fréquemment des incursions dans les localités montagneuses de Mirebalais, afin de voler du bétail, des récoltes et d'autres biens.

[16] Une personne tuée (homme) et cinq blessées (quatre hommes et une femme).

# I. Violence et violations des droits de l'homme

## 1.2 DYNAMIQUES DES VIOLENCES LIÉES AUX GROUPES D'AUTODÉFENSE ET AUX MEMBRES NON-ORGANISÉS DE LA POPULATION DANS LE CADRE DU MOUVEMENT « BWA KALÉ »

Au cours du premier trimestre 2026, au moins 81 personnes ont été tuées et huit autres blessées<sup>17</sup> par des groupes d'autodéfense ou des membres de la population. La majorité des cas enregistré l'ont été dans le département de l'Ouest (55 pour cent), suivi du département de l'Artibonite (25 pour cent) et du département du Centre (13 pour cent). Les victimes ont été ciblées soit pour leur affiliation présumée à des gangs, soit pour avoir commis des crimes de droit commun, sans liens avec des gangs.

Dans certaines zones, les groupes d'autodéfense ont continué d'être perçus par la population comme les seules structures pouvant fournir un semblant de sécurité. Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, ces groupes ont notamment riposté aux attaques des gangs à Fort-Jacques et Viard (Kenscoff), ainsi qu'à Turgeau et Pacot (Port-au-Prince). Dans le département de l'Artibonite, des affrontements ont eu lieu à Montrouis, à Petite-Rivière de l'Artibonite et à Saint-Marc, et dans le département du Centre, dans la commune de Boucan-Carré. Au cours de ces incidents, au moins 31 membres de gangs ont été tués ou blessés<sup>18</sup>.

### Meurtre d'une fille de 12 ans à Lespinas



*Parmi les victimes, le 4 janvier, une fille âgée de 12 ans, affiliée au gang des 400 Mawozo, a été tuée lors d'un affrontement avec le groupe d'autodéfense de Fort-Jacques dans la localité de Lespinas. Elle transportait des armes pour les autres membres du gang, mais, selon des sources locales, elle ne participait pas activement aux échanges de tirs.*

Source : SDH

[17] 81 personnes tuées (73 hommes, six femmes, un garçon et une fille) et huit autres blessées (cinq hommes et trois femmes).

[18] 28 personnes tuées (24 hommes, trois femmes et une fille) et trois blessées (hommes).

[19] 1 149 personnes tuées (1 050 hommes, 88 femmes, sept garçons et quatre filles) et 454 autres blessées (350 hommes, 94 femmes, cinq garçons et cinq filles).

Aux côtés des personnes tuées lors des confrontations, d'autres ont été interpellées puis abattues dans les rues ou à des points de contrôle illégaux établis par des groupes d'autodéfense. Ces incidents ont notamment été enregistrés dans des zones sous la menace des gangs, ou subissant leurs attaques fréquentes, comme Léogâne, Kenscoff et Pétiion-Ville, ainsi que Dessalines, Gonaïves, Petite-Rivière et Saint-Marc (Artibonite) et Mirebalais (Centre).

Des membres non-organisés de la population, armés de pierres ou de machettes, ont également tué ou blessé des personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs, de pratiquer la sorcellerie ou encore d'avoir commis des crimes de droit commun, le plus souvent des vols dans des maisons ou des magasins. Au moins 27 personnes ont été ciblées dans ces circonstances. Le département le plus affecté par ce phénomène a été celui de l'Ouest (18 cas). D'autres incidents ont été documentés dans les départements de l'Artibonite, du Centre, du Nord et du Nord-ouest.

## 1.3 DYNAMIQUES DES VIOLENCES LIÉES AUX OPÉRATIONS DES FORCES DE SÉCURITÉ ET USAGE NON-NÉCESSAIRE ET DISPROPORTIONNÉ DE LA FORCE

Entre janvier et mars 2026, les opérations des forces de sécurité contre les gangs se sont poursuivies. Au cours de ces dernières, au moins 1,149 personnes ont été tuées et 454 autres blessées<sup>19</sup>. Plus de 95 pour cent des cas ont été documentés dans le département de l'Ouest, tandis que les départements de l'Artibonite et du Centre en ont enregistré respectivement trois pour cent et un pour cent<sup>20</sup>.

Selon les données du SDH, 24 pour cent des personnes tuées ou blessées<sup>21</sup> étaient des membres de la population qui n'étaient pas associés aux gangs et vivaient dans la capitale.

[20] Dans la capitale, des interventions ont été documentées à Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Gressier, Kenscoff, Port-au-Prince et Tabarre. Par ailleurs, dans le département de l'Artibonite, des opérations ont eu lieu à L'Estère, Liancourt, Montrouis, Petite-Rivière de l'Artibonite et Saint-Marc, et, dans le département du Centre, à Mirebalais et Lascahobas.

[21] 196 personnes tuées (109 hommes, 76 femmes, sept enfants et quatre garçons) et 192 blessées (100 hommes, 84 femmes, trois garçons et cinq filles).



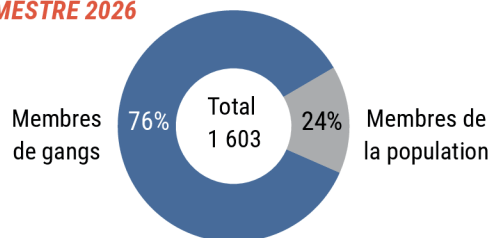
## I. Violence et violations des droits de l'homme

Ils ont été touchés par des balles perdues ou par des explosions de drones, alors qu'ils se trouvaient dans leur habitation ou dans les rues. Parmi ces victimes, figurent 11 enfants tués et dix autres blessés.

Au cours des opérations des forces de sécurité, un membre de la Police nationale d'Haïti (PNH) a été tué et neuf autres blessés.

### Personnes blessées ou tuées lors des opérations des forces de sécurité contre les gangs

PREMIER TRIMESTRE 2026



Conformément à la tendance observée depuis mars 2025, deux types d'interventions ont été menées : d'une part, des opérations au sol, conduites notamment par des unités spécialisées de la PNH, parfois appuyées par les Forces Armées d'Haïti (FAD'H) et la Force de répression des gangs (FRG) ; et, d'autre part, des opérations en soutien à la lutte contre les gangs, faisant usage de drones explosifs et impliquant une compagnie militaire privée étrangère.

### Opérations au sol

Au cours du trimestre, au moins 626 personnes ont été tuées et 304 autres blessées<sup>[22]</sup> au cours d'opérations menées au sol par les forces de sécurité contre les gangs, parmi lesquelles figuraient 319 membres de la population dont 14 enfants<sup>[23]</sup>.

[22] 626 personnes tuées (548 hommes, 70 femmes, quatre garçons et quatre filles) et 304 blessés (228 hommes, 70 femmes, trois garçons et trois filles).

[23] 155 personnes tuées (86 hommes, 61 femmes, quatre garçons et quatre filles) et 164 blessés (91 hommes, 67 femmes, trois garçons et trois filles).

Les zones où le plus grand nombre de victimes parmi la population a été documenté, sont celles de Boston, Carrefour Drouillard et Carrefour Vincent et Pont Rouge (Cité Soleil), entre Delmas 2 et Delmas 31 (Delmas) et Bel-Air, centre-ville, La Saline, Martissant, Portail Léogâne, Poste Marchand et Turgeau (Port-au-Prince).

### Opérations menées par des drones explosifs et des hélicoptères

En soutien aux opérations des forces de sécurité, une compagnie militaire privée étrangère a continué de mener des actions impliquant l'utilisation de drones explosifs. Ces frappes se sont concentrées dans les communes de Delmas et de Port-au-Prince, même si pour l'une des premières fois depuis mars 2025, une opération a été menée à Canaan (Croix-des-Bouquets), où un drone a ciblé la résidence du chef de gang contrôlant la zone.

Parmi l'ensemble des personnes tuées et blessées lors de ces opérations de drone, 69 étaient des membres de la population dont cinq enfants<sup>[24]</sup>. À titre d'exemple, le 11 mars, deux filles âgées de sept et neuf ans ont été gravement blessées lorsqu'un drone est tombé dans la cour de leur maison à Martissant. Les blessures subies par l'une des filles ont nécessité l'amputation de l'un de ses pieds.

Il est important de rappeler que tout usage de la force létale par les agents des forces de l'ordre, ou par tout autre acteur agissant au nom de l'État, doit toujours être conforme au droit international des droits humains et respecter les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité, de non-discrimination, de précaution et de responsabilité<sup>[25]</sup>. À ce jour, le SDH n'a reçu aucune information indiquant que les autorités aient ouvert des enquêtes afin d'établir les circonstances et les responsabilités relatives aux décès et aux blessures causés lors d'opérations des forces de sécurité et de la compagnie militaire privée, y compris lorsque des enfants ont été touchés.

[24] 41 personnes tuées (23 hommes, 15 femmes et trois garçons) et 28 blessés (neuf hommes, 17 femmes et deux filles).

[25] HCDH (2020). « Guidance on less-lethal weapons in law enforcement », disponible sur [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/CCPR/LLW\\_Guidance.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/CCPR/LLW_Guidance.pdf).

## Exécutions sommaires

En dehors des opérations des forces de sécurité, des allégations persistantes d'exécutions sommaires, ou de tentatives d'exécutions sommaires, ont été documentées dans la capitale (70 pour cent) et les départements de l'Artibonite (25 pour cent), du Centre (1 cas) et du Nord (1 cas), impliquant certains éléments des unités spécialisées de la PNH.

Au sein de la capitale, ces incidents ont été documentés dans des zones spécifiques : Carrefour Drouillard (Cité Soleil), Delmas 2, 32, 40 et 41, ainsi que sur la Route de l'aéroport (Delmas), Laferonay et Nan Rezèv (Léogâne), Delmas 95 (Pétion-Ville) et Bel Air et au centre-ville de Port-au-Prince (Port-au-Prince). De même dans l'Artibonite, le centre-ville de Gonaïves et Marotte (Gonaïves), le centre-ville des communes de Liancourt et de Saint Marc, et les localités de Payen et Bois Bélanger (Liancourt), ont été particulièrement affectés.

Au total, au cours de ce trimestre, au moins 40 personnes, dont trois femmes et une fille, ont été victimes de ces exécutions ou tentatives d'exécutions<sup>26</sup>. Deux autres cas ont impliqué des membres de la Brigade de Protection des Aires Protégées (BSAP), responsables de l'exécution de deux hommes à Fort-Liberté et Trou-du-Nord (département du Nord-Est).

Certaines de ces victimes ont été exécutées à l'intérieur de leur domicile. D'autres ont été interpellées lors de patrouilles ou à des points de contrôle de la police, puis exécutées sur place. Généralement, elles étaient soit accusées d'appartenir ou de soutenir les gangs, soit d'avoir commis des vols comme cela a été le cas les 8 et 9 mars, à Nan Rezèv (Léogâne) lorsque trois hommes ont été interpellés par des agents de police et tués après que des résidents les aient accusés d'avoir volé dans des maisons et des magasins de la zone.

[26] 33 personnes tuées (29 hommes, trois femmes et un garçon) et sept blessées (cinq hommes, une femme et une fille).

## 1.4 ENLÈVEMENTS

Entre le 1er janvier et le 31 mars 2026, au moins 57 personnes<sup>27</sup> ont été enlevées contre rançon par des éléments criminels.

Ces données ne représentent qu'une partie du nombre total de personnes enlevées. Dans de nombreux cas, les proches des victimes ne signalent pas les enlèvements à la police, ni aux prestataires de services, et choisissent de négocier directement avec les ravisseurs, estimant que cette approche permet d'obtenir une libération plus rapide et d'éviter d'éventuelles représailles.

Contrairement à la période précédente, où la majorité des enlèvements avait eu lieu dans l'Artibonite, au cours du premier trimestre 2026, la grande partie des cas a été enregistrée dans le département de l'Ouest, avec 88 pour cent, 12 pour cent ayant eu lieu dans le département de l'Artibonite.

Selon les données du SDH, dans le département de l'Ouest, les gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu* sont responsables de la majorité des enlèvements (36 victimes), ciblant principalement la commune de Delmas, notamment entre les quartiers de Delmas 31 et de Delmas 75. Ces gangs ont également commis des enlèvements à Godet (Kenscoff), Vivy Mitchell et Montagne Noire (Pétion-Ville), ainsi qu'à Bourdon et dans le centre-ville de la commune de Port-au-Prince. D'autres cas ont impliqué les gangs des *400 Mawozo* et de *Ti Bois*, respectivement dans les quartiers de Dargout (Croix-des-Bouquets) et de Jasmin (Gressier).

Selon certaines sources locales, certains de ces enlèvements auraient été commis ou facilités par des policiers. A cet égard, en février 2026, un réseau criminel composé de 18 personnes, dont cinq policiers qui auraient participé à

[27] 37 hommes, 14 femmes, trois garçons et trois filles.

des enlèvements dans les communes de Delmas, Pétion-Ville et Port-au-Prince, a été démantelé par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Des enquêtes administratives et judiciaires sur cette affaire sont menées par la DCPJ et l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH).

Si plusieurs victimes ont été enlevées à l'intérieur de leur résidence<sup>28</sup> la majorité l'a été dans la rue, soit à la sortie de leur lieu de travail, soit alors qu'elles entraient ou sortaient de leur domicile, ce qui laisse penser qu'elles avaient été ciblées et placées sous surveillance.

### Enlèvements



*À titre d'exemple, le 28 mars, cinq personnes (un homme, une femme, leurs deux enfants âgés de quatre et six ans, ainsi que leur nounou) ont été enlevées par des individus armés devant leur résidence à Bourdon. Vers 22 h 00, alors que la famille rentrait chez elle après une fête de communion, ces individus les ont interceptés et les ont obligés à monter dans les deux véhicules à bord desquels ils étaient arrivés.*

Source: SDH

Comparativement aux trimestres précédents, le département de l'Artibonite a été moins touché par les enlèvements, bien que les gangs de *Cinq Étoiles* et *Gran Grif* aient enlevé sept personnes dans les localités de Mapou Lagon (L'Estère), Gadère (Saint-Marc) et Grazette (Petite-Rivière de l'Artibonite). Toutes les victimes ont été enlevées à l'intérieur de leur habitation. Au cours du trimestre, sept personnes ont aussi été tuées et quatre autres blessées<sup>29</sup> alors qu'elles tentaient de résister à des enlèvements.

[28] Ceci s'est notamment produit dans les quartiers de Montagne Noire (Pétion Ville) et Dargout (Croix-des-Bouquets).

[29] Sept personnes tuées (six hommes et une femme) et quatre autres blessées (tous des hommes).

### 1.5 VIOLENCES SEXUELLES

Entre janvier et mars, le Mécanisme de surveillance, d'analyse et de rapport (MARA) a documenté des actes de violence sexuelle, perpétrés par des membres de gangs, contre au moins 292 victimes (234 femmes, 57 filles âgées entre 12 et 17 ans, et un homme)<sup>30</sup>. Sept victimes ont été signalées dans le département de l'Artibonite, une autre dans le département du Centre, tandis que le reste a été documenté dans le département de l'Ouest.

Le viol collectif demeure la principale violation, représentant 83 pour cent des cas, suivi du viol et de l'exploitation sexuelle. Les zones les plus touchées ont été les quartiers sous l'influence de gangs dans les communes de Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Kenscoff, Port-au-Prince et Tabarre.

Selon les informations recueillies par le SDH, les incidents se sont principalement produits alors que les victimes circulaient dans la rue (44 pour cent). D'autres incidents sont survenus au domicile des victimes (38 pour cent), dans lesquels les membres de gangs ont pénétré de force, ou encore dans des sites de personnes déplacées internes de la capitale (5 pour cent) et dans des bâtiments abandonnés (2 pour cent). Dans les autres cas, il n'a pas été possible de documenter l'endroit où l'agression a eu lieu. À titre d'exemple, le 12 janvier, une fille de 16 ans a été appréhendée dans la zone du Bicentenaire (Port-au-Prince) par des membres du gang de Village de Dieu. La jeune fille rentrait chez elle après avoir puisé de l'eau pour se doucher. Sous la menace de leurs armes à feu, les membres du gang l'ont accompagné de force dans son habitation, où elle a été violée par plusieurs hommes.

[30] En raison de la persistance de contraintes liées au signalement, notamment la crainte de représailles, la stigmatisation sociale et la faible confiance envers les institutions policières et judiciaires, un nombre limité de victimes rapportent ces incidents.

Les gangs ont également continué à utiliser la violence sexuelle pour punir des femmes et des filles s'opposant à leurs ordres. Par exemple, le 11 février, à Mariani, deux femmes ont été sévèrement battues puis, violées, par des membres du gang de *Grand Ravine*, pour avoir refusé à plusieurs occasions d'entretenir des « relations amoureuses » avec ces individus. Au-delà du traumatisme immédiat, les conséquences à long terme de ces violences sexuelles sont dévastatrices et se traduisent fréquemment par des impacts psychologiques, économiques et sociaux.

### 1.6 IMPACT DE LA VIOLENCE ET EXPLOITATION DES ENFANTS PAR LES GANGS

En février, le Service des droits de l'homme du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont publié un rapport intitulé « Enfants victimes de la traite par les gangs en Haïti : Repenser les réponses »<sup>31</sup>. Selon les conclusions du rapport, la majorité des 26 gangs opérant dans le pays sont impliqués dans la traite d'enfants, dans un contexte marqué par la pauvreté, l'accès limité à l'éducation, les déplacements forcés et l'effondrement des services publics.

Ce rapport a montré qu'au sein des gangs les garçons sont fréquemment recrutés et exploités pour diverses activités, allant de tâches mineures (comme la transmission de messages, la surveillance des forces de l'ordre ou la collecte de paiements d'extorsion) à des crimes graves (notamment des meurtres, des enlèvements et des affrontements avec les forces de sécurité).

Conformément au droit international, notamment au Protocole de Palerme, ces enfants doivent toujours être considérés comme des victimes, et non comme des auteurs d'infractions. Les filles, mais aussi, dans une moindre mesure, les garçons, sont souvent exposés à des violences sexuelles, y compris à l'exploitation et l'esclavage sexuel, perpétrés par les gangs.

[31] BINUH et HCDH (février 2026). « Enfants victimes de la traite par les gangs en Haïti : Repenser les réponses », disponible sur <https://www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/ohchrbinuh-children-trafficked-gangs-rethinking-responses>

Les réponses existantes restent limitées et fragmentées : les programmes de protection sociale couvrent peu de personnes et sont absents des zones urbaines affectées par l'insécurité, tandis que l'accès aux services financiers demeure restreint. Les écoles et espaces adaptés aux enfants jouent un rôle essentiel de protection, mais restent fragiles en raison de l'insécurité et du manque de financement. Les services de santé mentale et les opportunités de formation professionnelle restent également insuffisants, surtout dans les zones sous contrôle des gangs. Les opérations des forces de sécurité n'ont pas permis de démanteler ces structures criminelles. Par ailleurs, les enfants associés aux gangs sont souvent traités comme des auteurs plutôt que comme des victimes, malgré l'existence d'un protocole national encadrant leur prise en charge, dont la mise en œuvre reste entravée par un manque de ressources et de sensibilisation. Le rapport recommande une approche intégrée visant à renforcer la protection sociale, l'accès aux services essentiels et les perspectives économiques des jeunes, tout en réduisant les capacités opérationnelles des gangs dans le respect des droits humains et en garantissant l'orientation des enfants concernés vers des services de protection et de réintégration adaptés.

### 1.7 IMPACT DE LA VIOLENCE DES GANGS SUR LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les violences des gangs ont continué d'avoir un impact négatif sur les droits économiques, sociaux et culturels de la population.

Au cours du trimestre, 215 maisons ont été saccagées et incendiées lors d'attaques de gangs dans les départements de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest. À titre d'exemple, le gang *Gran Grif* a brûlé au moins 115 résidences entre le 29 et le 31 mars, lors d'attaques coordonnées contre 16 localités des communes de Marchand Dessalines, Montrouis et Petite-Rivière de l'Artibonite.

Les vols de récoltes et de bétail dans les zones rurales de l'Artibonite et du département du Centre ont été également fréquents, portant atteinte aux moyens de subsistance des agriculteurs et aggravant une situation humanitaire déjà critique.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations, au 31 mars, au moins 1,450,000 personnes, dont plus de 52 pour cent d'enfants, se trouvaient en situation de déplacement à travers le pays, soit une augmentation de plus de 3 pour cent par rapport aux estimations de septembre 2025<sup>32</sup>. Cette hausse est particulièrement marquée dans l'Artibonite (23 pour cent)<sup>33</sup>.

Certaines améliorations dans l'approvisionnement de services publics de base ont été observées à la suite d'opérations de sécurité dans la capitale, en particulier avec la réouverture partielle de trois centres publics (la maternité Isaïe Jeanty de l'Hôpital Chancelles, ainsi qu'un centre de santé soutenu par Médecins Sans Frontières (MSF) à Cité Soleil et dans le centre-ville de Port-au-Prince). Des efforts ont également été entrepris par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et la PNH pour permettre la réouverture progressive de certaines écoles et la relocalisation d'élèves et d'enseignants déplacés, notamment en provenance du centre-ville, La Saline, Bel-Air et Fort-National (Port-au-Prince et Bas-Delmas (Delmas)). Enfin, la reprise d'activités économiques a été notée avec la réouverture de marchés publics informels, dont celui de Carrefour Aéroport (Delmas).

---

[32] Organisation internationale pour les migrations (OIM) (décembre 2025). « Haïti – Rapport sur la situation de déplacement interne – Round 12 (Décembre 2025) », disponible sur <https://dtm.iom.int/fr/reports/haïti-rapport-sur-la-situation-de-déplacement-interne-round-12-decembre-2025?close=true>

[33] Ibidem





Bureau intégré des  
Nations Unies en Haïti



Formation du SDH auprès des procureurs et des juges, 2026  
Photo : © SDH (Section des droits de l'homme du BINUH)

Au cours de la période considérée, quelques avancées ont été enregistrées au sein du système judiciaire, notamment en vue de l'opérationnalisation de pôles judiciaires spécialisés ainsi que dans l'instruction d'affaires liées à la corruption et au soutien aux gangs. Néanmoins, des contraintes persistantes en matière de ressources, de capacités et d'organisation institutionnelle continuent d'entraver son fonctionnement.

### 2.1 FONCTIONNEMENT DU POUVOIR JUDICIAIRE

La grève générale lancée par le Collectif des magistrats debout d'Haïti (COMADH) à la mi-novembre 2025 a été suspendue à la fin du mois de février 2026, et les magistrats ont repris leurs fonctions au début du mois de mars. Ce mouvement dénonçait les disparités salariales et de traitement entre les magistrats du parquet et les juges. Toutefois, ses revendications n'ayant pas encore abouti, le COMADH a indiqué qu'une reprise de la grève pourrait être envisagée dans les semaines à venir, sans fixer de délai précis.

En mars 2026, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) a organisé à Port-au-Prince un atelier consacré à la présentation des mesures préparatoires à l'entrée en vigueur des nouveaux Codes pénal et de procédure pénale, envisagée à l'horizon 2027. Parmi ces mesures, les intervenants ont souligné la nécessité d'adopter des textes d'application des Codes et de former une vingtaine de formateurs, appelés à assurer à leur tour la formation d'autres acteurs judiciaires au sein des différentes juridictions du pays. Le 24 décembre 2025, le Conseil des ministres avait adopté un décret reportant sine die leur entrée en vigueur. Selon les autorités, ce report visait à prévenir toute insécurité juridique et à permettre une préparation adéquate des institutions judiciaires. Les nouveaux Codes introduisent plusieurs réformes substantielles du système judiciaire haïtien.



Bureau intégré des  
Nations Unies en Haïti

### 2.2 PROCÉDURES JUDICIAIRES SUR LES MASSACRES ET AUTRES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

Au cours de la période considérée, 14 juges devant intégrer les deux pôles judiciaires spécialisés ont été désignés par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ). Créés par décret en avril 2025, ces pôles sont chargés de traiter les affaires relatives aux crimes de masse, y compris les violences sexuelles, ainsi qu'aux crimes financiers. Ces désignations s'ajoutent à celles des dix substituts du Commissaire du Gouvernement qui avaient eu lieu en janvier 2026. Au 31 mars, ces juges et ces substituts étaient toujours dans l'attente de leur nomination formelle par le gouvernement.



Formation du SDH auprès des procureurs et des juges, 2026  
Photo : © SDH (Section des droits de l'homme du BINUH)

Dans le cadre de son soutien à l'opérationnalisation de ces pôles, le SDH a assuré la formation de 34 magistrats du parquet et du siège, ainsi que de 19 officiers de police judiciaire (OPJ), aux techniques d'enquête et au traitement judiciaire des violations graves des droits humains, y compris dans des affaires complexes telles que les massacres et les violences sexuelles.

[34] Pour plus des détails, voir BINUH et HCDH (décembre 2024). « 207 personnes exécutées par le gang de Wharf Jérémie (Port-au-Prince) », disponible sur [https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash\\_report\\_20241223\\_wharf\\_jeremie\\_fr.pdf](https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20241223_wharf_jeremie_fr.pdf).

Quelques avancées ont aussi été enregistrées dans l'instruction judiciaire relative au massacre de Wharf Jérémie (décembre 2024), au cours duquel au moins 207 personnes ont été tuées par un gang<sup>34</sup>. La procédure avait été suspendue en octobre 2025, à la suite du renvoi du dossier par le juge d'instruction au commissaire du gouvernement de Port-au-Prince. En mars 2026, le commissaire du gouvernement a pris des réquisitions favorables à la délivrance de mandats d'arrêt à l'encontre de dix personnes, et a transmis le dossier au cabinet d'instruction, permettant la poursuite de l'enquête judiciaire.

En revanche, aucun progrès n'a été enregistré dans les poursuites relatives aux massacres de Grand Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel Air (2019). De même, dans le cadre du dossier du massacre de Pont-Sondé (octobre 2024), ayant fait plus de 100 morts, aucune mesure judiciaire n'a été prise à l'encontre des auteurs présumés, le dossier restant en cours d'instruction malgré les plaintes déposées.

Dans le dossier relatif à l'assassinat du bâtonnier Monferrier Dorval, survenu le 28 août 2020, le parquet a rendu ses réquisitions définitives, identifiant neuf personnes présumées impliquées. Le dossier est désormais devant le juge d'instruction, Felismé Benjamin, appelé à rendre une ordonnance de clôture de l'enquête judiciaire, qui déterminera la suite de la procédure. Il est important de rappeler que l'instruction de ce dossier avait été bloquée pendant plus de trois ans, à la suite de la récusation des quatre magistrats précédemment désignés.

Concernant l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021, les audiences ont repris le 26 mars, avec l'audition d'un ancien sénateur du département de l'Ouest par le juge d'instruction Denis Cyprien. Le dossier avait été rouvert en octobre 2025 à la suite d'une décision de la Cour d'appel qui, d'une part, avait annulé le non-lieu prononcé en janvier 2024 en raison d'irrégularités procédurales et, d'autre part, avait ordonné la reprise de l'instruction, le maintien

## II. Système judiciaire

en détention des 21 personnes (dont 17 ressortissants colombiens et quatre Haïtiens), déjà détenues au Centre de Rééducation des Enfants en Conflit avec la Loi (CERMICOL), ainsi que la sollicitation de la coopération judiciaire des États-Unis et du Canada afin de recueillir des témoignages clés.

Parallèlement, le 10 mars, un tribunal fédéral à Miami a inculpé quatre accusés, soupçonnés d'avoir participé à des réunions et échanges aux États-Unis et en Haïti en vue de planifier, financer et exécuter l'assassinat du Président. Ils sont actuellement détenus dans l'attente de leur procès. Par ailleurs, cinq autres personnes ont déjà été reconnues coupables dans cette affaire, et condamnées à la réclusion à perpétuité par États-Unis.

### 2.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES ENGAGÉES POUR SOUTIEN AUX GANGS ET TRAFIC D'ARMES

En février, la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) a émis des mandats d'arrêt à l'encontre de plusieurs anciens responsables publics, dont un ancien maire de Port-au-Prince, un ancien parlementaire, un ancien directeur général des douanes ainsi qu'un ancien ministre de l'Économie et des Finances, pour des infractions graves, notamment pour des faits de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de trafic illicite d'armes à feu et de munitions, en lien avec un soutien présumé apporté à des gangs armés. Le juge d'instruction, Felismé Benjamin, a renvoyé l'ensemble des mis en cause devant la juridiction criminelle et ordonné le gel de comptes bancaires liés aux faits. Par ailleurs, en mars, un ancien député<sup>35</sup> a été arrêté et entendu par le parquet de Port-au-Prince pour des accusations similaires, avant que son dossier ne soit transmis au cabinet d'instruction. Il demeure en garde à vue au sous-commissariat de Vivy-Michel, à Pétion-Ville.

[35] Cet ancien député fait l'objet de sanctions internationales imposées par le Canada, comprenant le gel de ses avoirs ainsi qu'une interdiction d'entrée sur ce pays. Gouvernement de Canada : <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2023/01/le-canada-impose-des-sanctions-supplementaires-contre-des-membres-de-lelite-haitienne.html>.

Au cours du trimestre, aucune avancée n'a été enregistrée dans les poursuites engagées contre l'ancien député Prophane Victor<sup>36</sup>, ainsi que contre un ancien directeur du Fonds d'assistance économique et sociale (FAES), une ancienne directrice du Service national de gestion des résidus solides (SNGRS) et dix autres individus interpellés au début de l'année 2025 par la DCPJ pour leur soutien financier et matériel présumé à des gangs armés. Depuis l'ordonnance de clôture de l'instruction rendue le 9 décembre 2025 par le juge d'instruction Felismé Benjamin, la procédure demeure en attente de l'acte d'accusation en vue de la fixation d'une date d'audience devant la juridiction criminelle. Les personnes concernées sont maintenues en détention provisoire.

De même, aucune avancée significative n'a été signalée dans l'affaire relative à l'acquisition présumée de drones par des membres de gangs en République dominicaine. À ce jour, 23 des 36 personnes mises en cause ont été remises en liberté par le parquet près le tribunal de première instance de Port-au-Prince.

Également, aucun progrès n'a été noté dans l'affaire « Miss Lily », ouverte en 2022 et liée à un trafic d'armes et de munitions à Port-de-Paix (département du Nord-Ouest). Le dossier demeure au parquet près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, alors qu'il aurait dû être transmis au parquet près le tribunal de première instance de Port-de-Paix, juridiction territorialement compétente pour connaître de l'instruction.

Dans l'affaire de trafic d'armes liée à l'Église épiscopale d'Haïti (2022), en février, le juge d'instruction Noé Pierre Louis Massillon a rendu son rapport d'instruction. Le dossier est actuellement en délibéré devant les juges de la Cour d'appel de Port-au-Prince. À la mi-2025, cette Cour avait annulé une décision du tribunal de première instance exonérant l'Église et avait ordonné la reprise de l'enquête. L'affaire demeure en attente de la fixation d'une date d'audience devant le tribunal de Port-au-Prince, tandis que 13 suspects restent placés en détention provisoire.

[36] Prophane Victor fait l'objet de sanctions internationales imposées par les Nations Unies, Canada, le Royaume Uni, l'Union européenne et les États-Unis en raison de son implication présumée dans le soutien aux gangs en Haïti.



### 2.4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En mars, le juge d'instruction saisi de l'affaire de corruption impliquant la Caisse d'assistance sociale (CAS) a rendu son ordonnance, recommandant un non-lieu en faveur de cinq prévenus faute de charges suffisantes. En revanche, huit autres personnes mises en cause, dont un ancien directeur de la CAS et un ancien ministre des Affaires sociales et du Travail ont été renvoyées devant le tribunal criminel pour y être jugées. Les chefs d'accusation retenus comprennent l'abus d'autorité, le détournement de fonds publics, l'enrichissement illicite et l'association de malfaiteurs.

Par ailleurs, la Cour d'appel de Port-au-Prince a annulé une ordonnance dans une affaire de corruption impliquant les anciens sénateurs Youri Latortue et Joseph Lambert, concluant à l'insuffisance des preuves et prononçant un non-lieu en leur faveur, mettant ainsi fin aux poursuites.

Également en mars, le directeur de la Direction de l'immigration et de l'émigration (DIE), ainsi que neuf employés, dont un responsable de la Direction des technologies de l'information et de la communication, ont été arrêtés par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) au siège de la DIE dans le cadre d'une enquête sur la délivrance présumée de documents de voyage irréguliers. Les personnes concernées ont été placées en détention dans les locaux de la DCPJ afin de faciliter les enquêtes. Quelques jours plus tard, elles ont été remises en liberté par le parquet près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, dans l'attente des suites judiciaires, et soumises à une interdiction de quitter le territoire.

### 2.5 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Au cours du trimestre, le SDH a poursuivi son suivi des traitements des plaintes de violences sexuelles rapportées auprès des commissariats de police de la capitale. À cet égard, plusieurs plateformes sur les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG), impliquant aussi des prestataires de service, ont été organisées au sein de cinq commissariats dans la zone métropolitaine de

Port-au-Prince et le département de l'Artibonite.

Avec l'appui financier du Canada, et en partenariat avec ONU Femmes et la Coordination nationale des affaires féminines et des questions de genre (CNAFQG) de la PNH, 35 policiers issus de plusieurs unités spécialisées de la zone métropolitaine de Port-au-Prince ont aussi bénéficié d'une formation visant à renforcer leurs capacités en matière de sensibilisation communautaire auprès de populations en situation de vulnérabilité, telles que des personnes déplacées, en vue de les encourager à déposer des plaintes.

Selon la Police Nationale d'Haïti (PNH), entre janvier et mars, 378 cas de violences sexuelles et fondées sur le genre avaient été signalés aux services de police à travers le pays, dont 83 pour cent concernaient des incidents à l'encontre d'enfants. Parmi ces 378 cas, quatre étaient des viols collectifs perpétrés par des membres de gangs, ce qui met en évidence l'impact de la crainte de représailles et de la stigmatisation sur le signalement de ces crimes lorsque les auteurs appartiennent à des gangs.

### 2.6 CONDITIONS DE DÉTENTION DANS LES PRISONS HAÏTIENNES

Au 31 mars 2026, 7 557 personnes étaient détenues dans les prisons d'Haïti (7 448 en décembre 2025). Les personnes en détention provisoire représentaient 83 pour cent de la population carcérale, (contre 82 pour cent au dernier trimestre de 2025). Les conditions de détention restent inhumaines et dégradantes. Au premier trimestre 2026, 18 détenus sont décédés, la plupart en raison du manque de soins, de l'insalubrité des cellules, d'une alimentation insuffisante et d'un accès limité à l'eau potable. En 2025, 134 décès avaient été enregistrés dans les prisons haïtiennes.

Entre janvier et mars, le SDH a soutenu les autorités judiciaires et pénitentiaires dans la reconstitution de 30 dossiers concernant des mineurs en conflit avec la loi, maintenus en détention préventive prolongée au Centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL). Cet appui a permis la libération de neuf garçons et de trois filles.



### 2.7 SANCTIONS INTERNATIONALES ET PROCÉDURES LÉGALES À L'ÉTRANGER

Neuf personnes et deux entités (Gran Grif et Viv Ansanm) demeuraient sous le régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a été prorogé au mois d'octobre 2025<sup>37</sup>.

Au niveau bilatéral, en janvier, les États-Unis ont annoncé l'imposition de restrictions de visas visant cinq membres du Conseil présidentiel de transition (CPT) ainsi qu'un ministre, en raison de leur rôle présumé dans la facilitation des activités de gangs armés contribuant à la déstabilisation du pays<sup>38</sup>. Les noms des personnes concernées n'ont pas été officiellement publiés.

Par ailleurs, le 28 janvier, la Suisse a étendu son ordonnance sur les mesures concernant Haïti afin d'y inclure les personnes sanctionnées par l'Union européenne au-delà du régime des Nations Unies, parmi lesquelles figurent plusieurs chefs de gangs, ainsi que d'anciens responsables publics haïtiens, notamment Rony Celestin, Youri Latortue et Michel Joseph Martelly<sup>39</sup>.

En outre, au 31 mars 2026, 35 personnes étaient toujours sanctionnées par le Canada, 20 par les États-Unis, dix par le Royaume-Uni et 18 par l'Union européenne (UE), pour des actes portant atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Haïti, ainsi que pour de graves violations des droits de l'homme.

[37] Canada : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-226/TexteComple.html> ; United States : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/> ; Union européenne : <https://www.sanctionsmap.eu/#/main/details/54,16/?search=%7B%22value%22:%22%22,%22searchType%22:%7B%7D%7D> ; Royaume uni : <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/686f89c92557debd867cbf20/Haiti.pdf> ; Nations Unies : [https://scsanctions.un.org/fr/?keywords=Haïti&\\_gl=1\\*14bpo85\\*\\_ga\\*MzUyMTU0ODkzLjE2ODAxMTM4NDc.\\*\\_ga\\_TK9BQL5X7Z\\*MTc](https://scsanctions.un.org/fr/?keywords=Haïti&_gl=1*14bpo85*_ga*MzUyMTU0ODkzLjE2ODAxMTM4NDc.*_ga_TK9BQL5X7Z*MTc)

### 2.8 ENQUÊTES SUR DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES PAR DES POLICIERS

Au cours du trimestre, le SDH a documenté 26 cas d'exécutions et de tentatives d'exécutions extrajudiciaires impliquant des éléments de la PNH. Ces incidents ont fait 33 morts et sept blessés<sup>40</sup>. Ces cas seront transmis en avril à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH), dans le cadre d'un mécanisme dédié de partage d'informations, en vue de permettre la poursuite des enquêtes et l'adoption de mesures appropriées.

Certains progrès ont été enregistrés dans le traitement des 125 cas (222 victimes) d'exécutions et de tentatives d'exécutions extrajudiciaires transmis par le SDH à l'IGPNH en 2025. Parmi ces dossiers, les enquêtes relatives à 17 cas ont été finalisées et sont en attente de rapports de clôture, tandis que 17 autres doivent encore faire l'objet d'une mission de vérification sur le terrain avant leur clôture. Les autres cas sont toujours en cours d'enquête. En outre, le SDH apporte actuellement un appui technique à l'IGPNH afin de faciliter la prise de contact avec les victimes ou témoins potentiels dans le cadre de 45 enquêtes en cours.

yOTA4MjkzMC45Ny4xLjE3MjkwODMwMzMuMC4wLjA.

[38] U.S. Department of State: <https://www.state.gov/translations/french/restrictions-de-visa-a-lencontre-de-membres-du-conseil-presidentiel-de-transition-cpt-pour-leur-soutien-aux-gangs>

[39] Conseil fédéral de Suisse : <https://www.mission-geneve.dfae.admin.ch/en/newnsb/RP3KJPDY2k9r9emoRAOM>

[40] 33 personnes tuées (29 hommes, trois femmes et une fille) et sept autres blessées (cinq hommes, une femme et une fille).





Formation du SDH avec l'École Nationale de Police, 2026  
Photo : © SDH (Section des droits de l'homme du BINUH)

Au cours du trimestre, le SDH a poursuivi son appui aux institutions publiques et aux acteurs de la société civile, en vue de renforcer leurs capacités et d'améliorer la réponse aux violations des droits humains.

#### 3.1 SOUTIEN AUX AUTORITÉS PUBLIQUES

Dans le cadre de son projet de lutte contre les violences basées sur le genre (GBV), financé par le Canada, le SDH a poursuivi son appui au ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) en organisant, du 10 au 12 mars au Cap-Haïtien, une formation à l'intention de 30 juges et magistrats issus de sept juridictions, dont celles de Gonaïves (Artibonite) et Hinche (Centre). Cette activité visait à renforcer la réponse judiciaire aux violences sexuelles liées aux gangs armés, en mettant l'accent sur les techniques d'enquête et d'audition, la protection des victimes et des témoins, ainsi que la coordination interinstitutionnelle, dans un contexte d'insécurité persistante.

En février et mars, le SDH a également organisé deux sessions de formation au profit de 62 enquêteurs de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH), à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien. Ces sessions ont permis aux participants de développer leurs compétences en matière de droits humains et de conduite d'enquêtes administratives.

#### 3.2 SOUTIEN À LA FORCE DE RÉPRESSION DES GANGS

Le SDH a poursuivi son appui à la Force de répression des gangs (FRG) en organisant un programme de formation à l'intention de 57 membres du personnel nouvellement déployés. Cette formation visait à renforcer leurs connaissances en matière de planification et de conduite d'opérations dans le respect des droits humains, y compris la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. À la fin du mois de mars, 75 pour cent du personnel de la FRG avaient suivi une formation en droits humains. Le SDH a poursuivi ses efforts visant à renforcer l'engagement de la FRG avec la population et les organisations de la société civile, en améliorant la compréhension de sa responsabilité de respecter les droits de l'homme dans le cadre de son mandat et en soutenant ces acteurs dans la documentation des violations potentielles des droits humains impliquant son personnel. Dans ce cadre, une campagne de sensibilisation a été lancée en mars autour d'une ligne d'assistance téléphonique, opérationnelle depuis décembre 2025, pour le signalement des incidents impliquant la FRG.



### III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile

Cette campagne a été mise en œuvre par des partenaires nationaux dans les départements de l'Artibonite et l'Ouest, notamment à travers des activités sportives et culturelles, l'affichage de supports visuels dans les espaces communautaires et la diffusion de messages à la radio.

Entre janvier et mars, le SDH a suivi près de 130 opérations menées par les forces de sécurité haïtiennes, dont certaines avec l'appui de la FRG. Les constats issus de ce suivi ont été examinés avec la direction de la FRG dans le cadre d'un mécanisme conjoint d'évaluation.

#### 3.3 SOUTIEN AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION

En février, une cinquième table ronde sur le secteur de la sécurité, organisée par le Centre d'analyse et de recherche en droits humains (CARDH) avec l'appui technique et financier du SDH, a permis de réunir des représentants des institutions étatiques, des forces de sécurité et de la société civile pour examiner l'évolution de la situation sécuritaire et les défis persistants. Les échanges ont contribué à renforcer le dialogue entre les acteurs concernés, et à dégager un consensus sur la nécessité d'une meilleure coordination des opérations de sécurité, conduites dans le respect des droits humains, afin d'améliorer l'efficacité du secteur et la redevabilité.

À la suite du programme de formation en droits humains organisé en 2025, avec le soutien de l'Union européenne (UE) au profit de 23 organisations de la société civile, le projet s'est poursuivi par un appui sous forme de mentorat visant à accompagner le développement et la mise en œuvre de leurs initiatives. À la fin du premier trimestre, toutes les organisations bénéficiaires avaient élaboré des propositions de projets, dont trois sont déjà en cours de mise en œuvre. À cet égard, l'une de ces organisations, le Komite Pwoteksyon Timoun Site Letènèl (KPTSL), a commencé à mettre en œuvre un programme de formation pour 40 participants issus de la société civile et de la Police nationale d'Haïti (PNH) en matière de prévention, de documentation et de réponse aux violations des droits



humains, notamment celles liées aux violences basées sur le genre. Combinant des sessions théoriques et des activités pratiques de terrain, cette initiative a favorisé l'appropriation des compétences acquises et leur diffusion au niveau communautaire.

Au cours du trimestre, dans le cadre du projet financé par le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies (CERF), des services de protection ont été fournis à 687 personnes (96 hommes, 243 femmes, 194 garçons et 154 filles), victimes de la violence dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Cet appui a été mis en œuvre à travers des partenaires nationaux du SDH, notamment l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR), Combite pour la paix et le développement (CPD), Òganizasyon Fanm Vanyan an Aksyon (OFAVA) et Famille Kizito. En 2025, cet appui a permis d'atteindre plus de 15 000 bénéficiaires.

#### *Visite de l'Expert désigné des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti*

En mars, lors d'une mission de dix jours, William O'Neill, Expert désigné par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Haïti, s'est entretenu avec les autorités nationales, la société civile, des victimes et des partenaires internationaux. À l'issue de sa visite, il a exprimé ses préoccupations face à la persistance d'une crise grave des droits humains. Il a également souligné la vulnérabilité particulière des jeunes, pris entre violence et stigmatisation, ainsi que les préoccupations liées à la corruption, à l'impunité et aux conditions de détention. Tout en relevant certains signes encourageants, il a appelé à renforcer les efforts en matière de sécurité, de prévention de la violence, de protection des droits humains et de redevabilité afin de soutenir la stabilisation du pays.

En mars 2026, a eu lieu la publication du rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR)<sup>41</sup>, reflétant les constats formulés par l'Expert désigné. Le rapport souligne la gravité persistante de la situation des droits humains en Haïti, marquée par l'impact de la violence des gangs, malgré certains progrès sécuritaires, ainsi que par des cas d'usage non nécessaire et disproportionné de la force. Il appelle au renforcement de la redevabilité par la lutte contre la corruption et l'impunité, au soutien des jeunes, mais aussi de la protection de la population et de l'état de droit.

---

[41] <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2026/03/gangs-expand-reach-haiti-amid-persistent-deadly-violence-un-human-rights>

